LesEchos.fr

Transition énergétique : une fiscalité en hausse

Les Echos | Le 13/11 à 01:00

de Philippe François et Agnès Verdier-Molinié

Sur la question du changement climatique, les avis sont partagés. Certains font confiance au génie humain pour résoudre les éventuels futurs problèmes, d'autres prônent la décroissance avec des mesures drastiques de rationnement, d'autres encore estiment que la transition est faisable sans pénaliser les modes de vie des Français. Pour le moment, en France, ce sont ces derniers qui ont convaincu les responsables politiques, mais sans clairement annoncer les conséquences des mesures décidées. Pour s'en tenir à l'aspect financier, la Fondation iFRAP estime le coût annuel pour les Français à 70 milliards d'euros à partir de 2030 dont environ 25 milliards d'impôts (principalement en TICPE et CSPE).

Dans son discours du 28 septembre 2015 aux Nations unies, le président Hollande nous a engagés à financer la transition énergétique dans les pays en développement à hauteur de 4 milliards d'euros par an à partir de 2020. Et ce n'est qu'un début car cet engagement est encore inférieur à notre quote-part dans le Fonds international de plus de 100 milliards par an soutenu par la France. Mais ce n'est rien par rapport à ce qui est prévu sur le plan intérieur en termes d'alourdissement de la fiscalité verte et du coût des nouvelles normes (coût 2016) : taxe carbone sur les carburants (4 milliards), taxe sur l'électricité pour financer la production éolienne et solaire (5 milliards), subventions aux travaux d'isolation (1 milliard), surcoût de la réglementation thermique pour les nouveaux bâtiments (3 milliards), surcoût des réglementations concernant les véhicules privés et de transport public (3 milliards), certificats d'économie d'énergie, restructuration du réseau électrique, aide à la production de biogaz, ampoules basse consommation, sacs plastique biodégradables, broyage ou mise en décharge des déchets verts, coûts du recyclage des produits usagés, augmentation générale du prix du carbone, subventions à l'achat de véhicules électriques et à l'installation de bornes de recharge. En 2016, le surcoût sera, selon nos estimations, de 23 milliards d'euros si l'on additionne les augmentations d'impôt et le coût des nouvelles normes énergétiques. En 2030, ce surcoût aura triplé, avec notamment l'augmentation votée de la taxe sur les carburants à 15 centimes d'euro par litre, la mise en route des centrales éoliennes marines, dont la production est intermittente et cinq fois plus coûteuse que les prix actuels de l'électricité, et le renforcement des réglementations sur les véhicules et sur les bâtiments privés, HLM et publics.

Les montants considérables en jeu correspondent au coût de la méthode particulière choisie en France pour réaliser la transition. Dans ce cadre, réduire la production d'électricité d'origine nucléaire en France aggraverait les problèmes de CO2 et de coût puisqu'on ne peut remplacer une source continue d'énergie par des sources intermittentes. De même, le gaz est abondant, peu coûteux, presque aussi commode à utiliser que le pétrole et sa combustion pour le chauffage ou les transports génère, à quantité d'énergie égale, 20 % de moins de CO2 que celle du pétrole. Il serait donc logique d'accroître son utilisation, surtout s'il est produit en France comme l'était celui de Lacq. Et de favoriser son emploi dans les transports et d'étudier sérieusement les possibilités de production de gaz de schiste dans notre pays. Il serait responsable d'utiliser ces outils, nucléaire et gaz, sans idéologie.

De la part du gouvernement, qui affirme qu'il s'agit d'un changement majeur de notre société, il serait honnête d'expliquer clairement le coût des choix qui s'apprêtent à être posés aux citoyens-contribuables. En 2015, à l'occasion de la COP21, quel responsable politique, expert, ONG, aura le courage de dire la vérité aux Français ?

Philippe François et Agnès Verdier-Molinié

Philippe François est chercheur à la Fondation iFRAP et Agnès Verdier-Molinié en est la directrice.